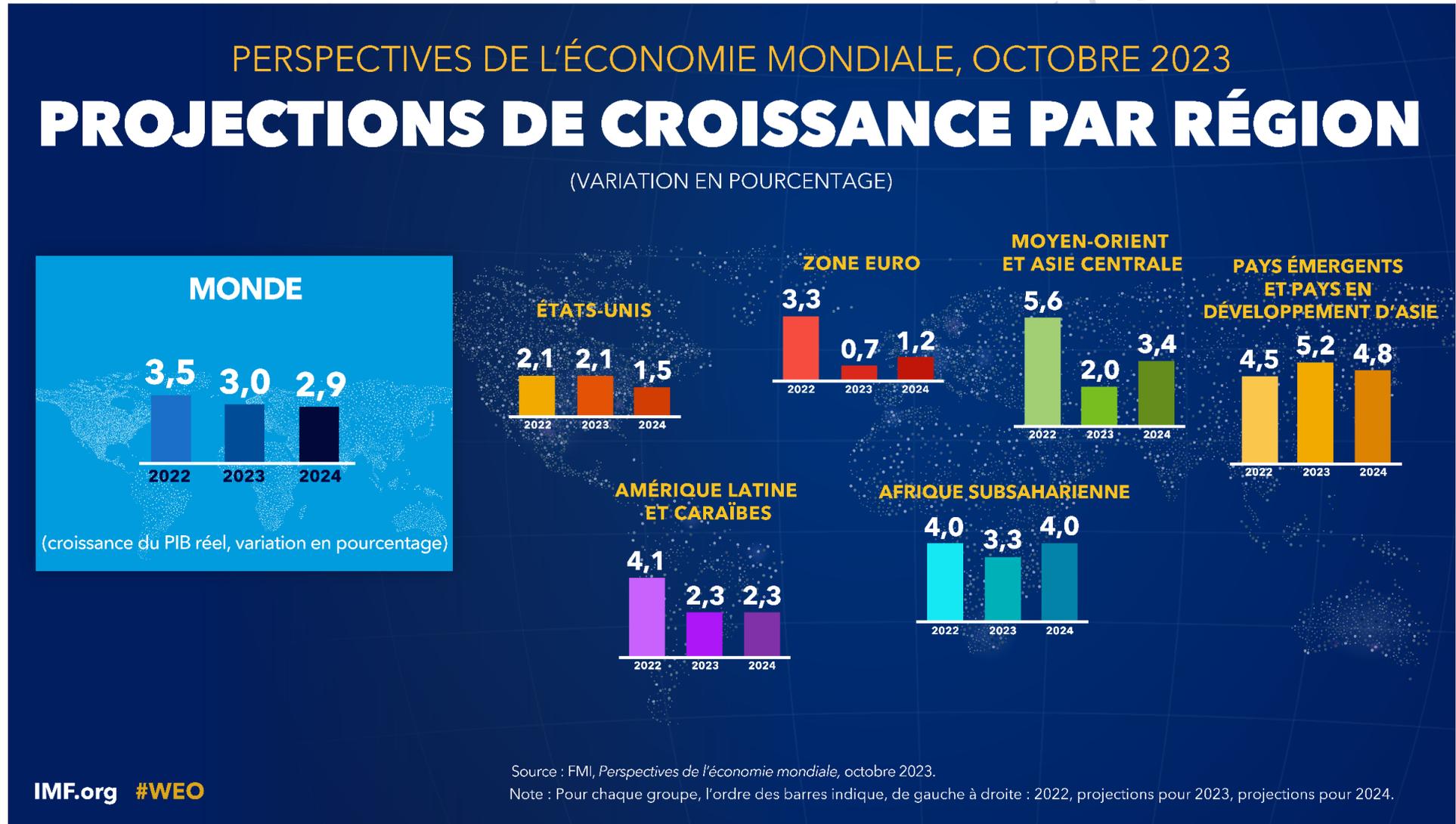


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. C'est un moment fort de la vie communale puisqu'il s'agit d'apprécier au mieux le cadre du projet de Budget Primitif de l'exercice en cours, mais également d'aborder par anticipation la programmation des équipements publics pour les années à venir.

I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE



CROISSANCE du PIB en %	2020	2021	2022	Prévision 2023	Prévision 2024
FRANCE	- 9,1%	7,6%	2,6%	0,9%	0,9%
MONDE	- 4,2%	9,4%	3,5%	3,0%	2,9%
INFLATION					
FRANCE	0,51%	2,8 %	5,9%	4,5%	2,6%

Source : Banque de France / FMI

✓ ANALYSE MACRO-ECONOMIQUE

Notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte international de crises : dérèglement climatique généralisé, guerre économique entre la Chine et les USA, guerre en Ukraine, conflit Israélo-Palestinien, montée des populismes d'extrême droite dans une bonne partie de l'Europe et du monde.

Sur le plan national le redressement de l'économie ressenti fin 2021 et début 2022 a été grandement ralenti avec l'inflation galopante des années 2022 et 2023. Après une inflation record de plus de 7% en 2022 c'est bien encore presque 5% que nous connaissons en 2023. Le gouvernement optimiste dans ses prévisions à la construction du Projet de Lois de Finances prévoit 2.6% pour 2024.

La croissance nationale comme mondiale ralentit depuis l'année 2022. A l'échelle internationale elle devrait passer de 3.5% en 2022 à moins de 3% en 2024. Sur le plan national à la différence des prévisions gouvernementales ambitieuses qui prévoient 1.4% en 2024 (contre une prévision de 1% en 2023), les principaux instituts économiques prévoient eux une croissance de 1% en 2024 contre 0.8% en 2023.

La crise immobilière qui a débuté au cours du second semestre 2023 devrait se poursuivre en 2024. Principalement générée par la hausse des taux d'intérêt des prêts bancaires, elle impacte les transactions immobilières et donc les versements aux collectivités territoriales. Si les collectivités les plus impactées sont les départements, le bloc communal subira de plein fouet ce recul du marché immobilier via les droits de mutation.

II. Le fonctionnement des 4 dernières années

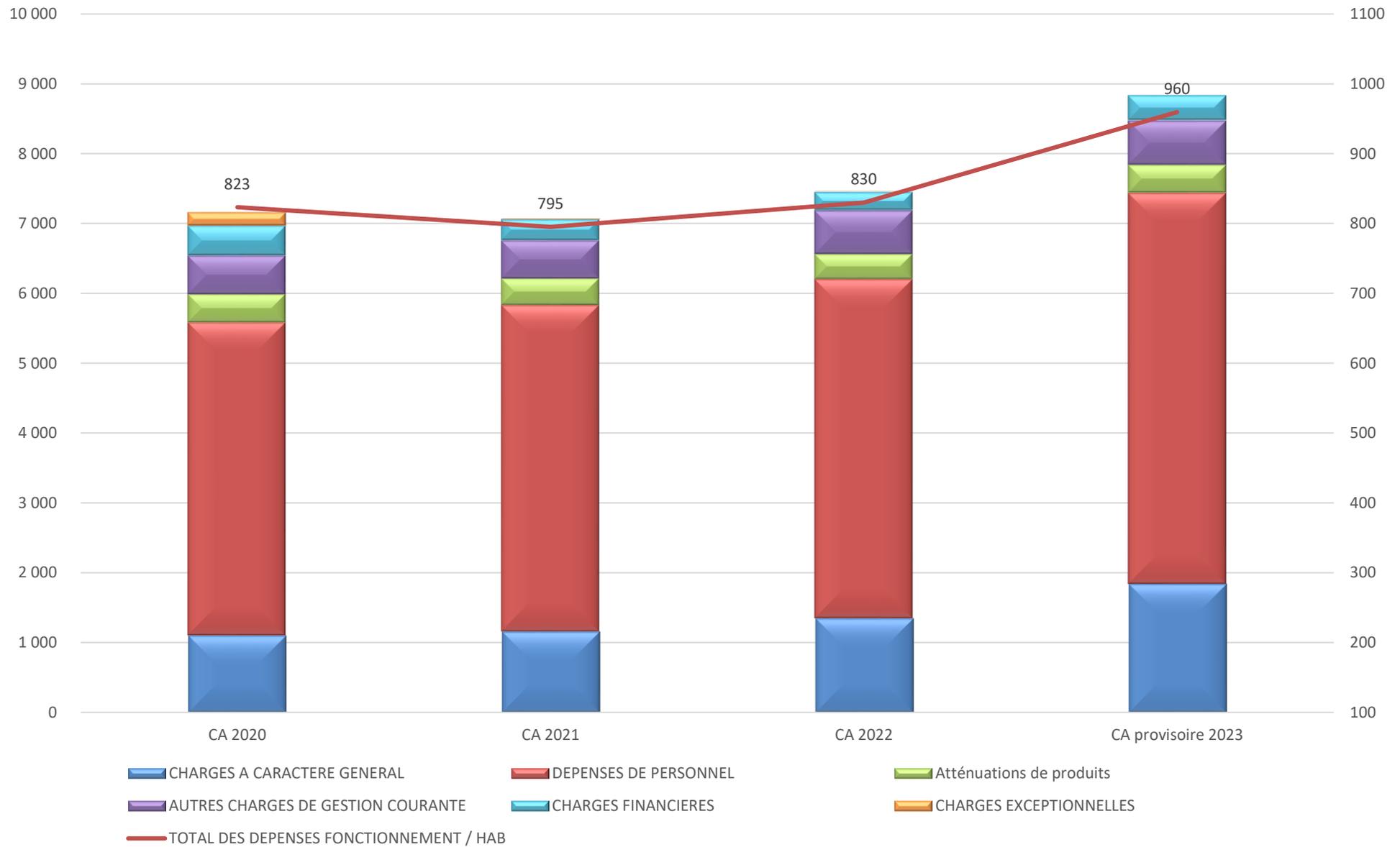
1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En K €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA provisoire 2023 *
CHARGES A CARACTERE GENERAL – 011	935	1160	1347	1 839
DEPENSES DE PERSONNEL - 012	4341	4671	4857	5 595
Atténuations de produits – 014	408	389	362	405
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – 65	506	545	627	632
CHARGES FINANCIERES – 66	419	373	326	357
CHARGES EXCEPTIONNELLES – 67	171	10	2	0

*Chiffre non consolidé



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En K €)



✓ **Les charges générales :**

L'année 2023 est marquée par la poursuite de l'inflation dans notre pays. Après une montée record en 2022 nous retrouvons des prix en hausse de 4,9% en 2023. Malgré les mesures mises en œuvre par les services de la commune pour réduire nos consommations énergétiques nous devons poursuivre les efforts en ce sens afin de rendre nos bâtiments moins énergivores. De plus le vieillissement de notre parc automobile nous a contraints à contracter des locations temporaires pour pallier les pannes des matériels et continuer à disposer d'un service de qualité. Nous avons aussi dû faire face à la hausse du contrat de la restauration scolaire et la renégociation de celui-ci en pleine période d'inflation qui est également un facteur de la hausse des charges générales.

✓ **Les dépenses de personnels :**

Le chapitre 012, dépenses de personnels, devrait en 2023 atteindre les 5.6 M€ soit 63.4% des dépenses de fonctionnement. Cette hausse des dépenses de personnels est principalement due aux revalorisations de carrière des agents de la fonction publique. Ainsi le point d'indice avait connu une revalorisation de 3,5 % en juillet 2022, il a connu une nouvelle hausse de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023. L'embauche dans des services sous dotés jusqu'alors (culture et communication, services techniques, ...), mais aussi le remplacement d'un certain nombre d'agents lié à des départs à la retraite ou mutations (Crèche, urbanisme, communication, marché) a engendré des tuilages pour assurer le passage de témoin et le recours à des contractuels. Le Glissement Vieillesse Technicité explique également la hausse de ce chapitre. Nous pouvons toutefois constater que les effectifs de nos services sont stables, les agents sont moins sujets aux mutations vers d'autres collectivités que pour la moyenne nationale.

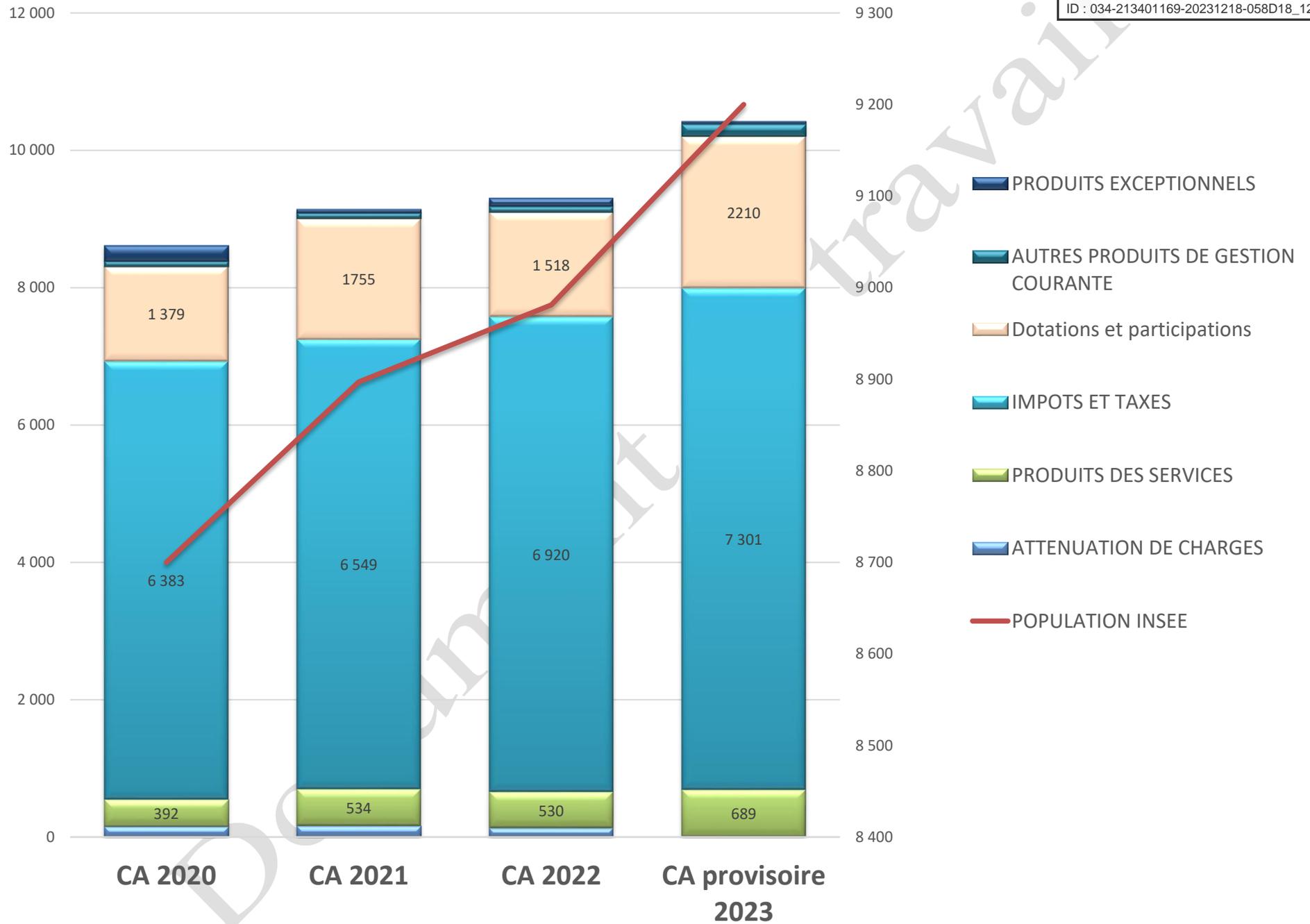
2. Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (En K €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA Provisoire 2023
INSEE	8 700	8 777	8 981	9 281*
ATTENUATION DE CHARGES (013)**	153	164	127	150
PRODUITS DES SERVICES (70)***	392	534	530	689
IMPOTS ET TAXES (73)	6 383	6 615	6 920	7 301
DGF ET AUTRES DOTATIONS (74)	1 379	1 755	1 518	2 210
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	79	83	86	182
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	221	48	122	36
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 617	9 134	9 303	10 418

* : Projection

** : Remboursement des indemnités journalières, des salaires, des contrats CUI

*** : Recette de la restauration scolaire, de la crèche, de l'ALP, du centre de loisirs, des régies des manifestations culturelles, des emplacements du marché, ...



✓ **Commentaires :**

Alors que notre pays connaît pour la seconde année consécutive une inflation record, la **Dotation Générale de Fonctionnement** n'a quant à elle toujours pas progressé depuis maintenant près de 20 ans. En chute libre de 2008 à 2016 (passant de 114€ à 48€ par habitant) elle se stabilise autour des 400 M€ depuis les 5 dernières années (410M€ en 2023). Dans le même temps la population de la commune est passée de 7 377 à 9 060 habitants. L'Etat qui souhaite s'appuyer sur les collectivités territoriales pour conduire une réelle transition écologique ne met donc pas les moyens qui seraient indispensables à ce défi.

Les principales ressources de la collectivité et de loin, sont **les impôts et taxes**, et en particulier la Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Cette dernière représente plus de 70% des ressources de la collectivité pour cette année 2023. Sans hausse des bases communales la recette issue des impôts et taxes évolue du fait de l'inflation et de l'élargissement de l'assiette sur notre commune.

Les **prestations CAF**, versées par la Caisse d'Allocations Familiales qui encourage notre politique volontariste en faveur de l'enfance et de la jeunesse, représentent cette année encore plus de 800.000€, soit le double de la DGF.

Les produits de services, en forte augmentation cette année sont principalement dus à la location du stade de l'Avy à la commune de Juvignac, à l'année pleine pour les nouveaux tarifs du fermage du centre d'escalade et aux premiers mois d'ouverture du restaurant la Pétanque sur la place Jean JAURES.

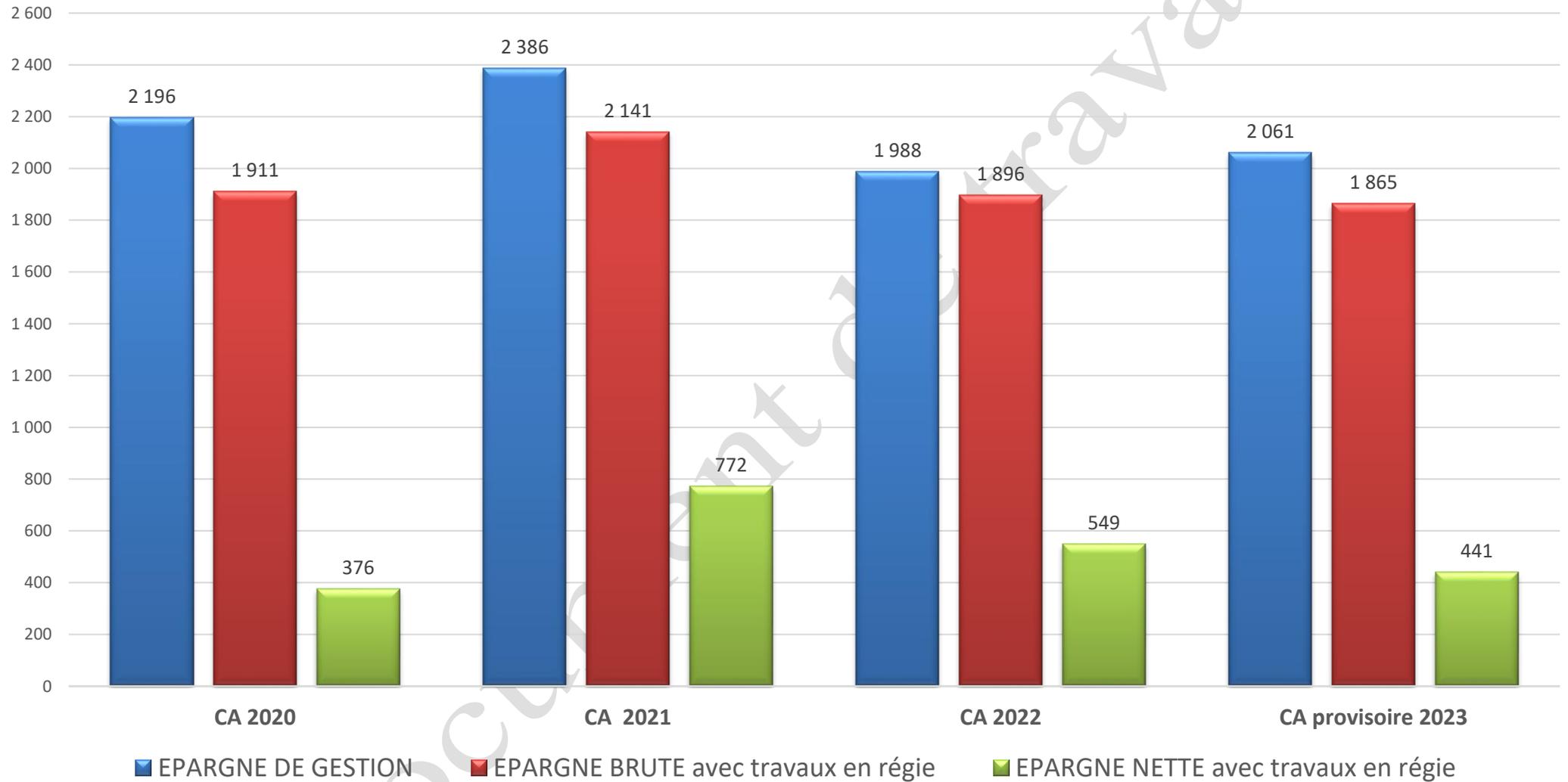
Globalement, nos recettes de fonctionnement devraient être en hausse de près de 10% soit quasiment 1M€ entre 2022 et 2023 principalement due aux recettes fiscales, aux dotations de la CAF et aux produits de services.

III. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

1. EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

En K €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA Provisoire 2023
Dépenses de gestion (Hors charges exceptionnelles et charges financières)	6 553	6 765	7 193	8 471
Recettes courantes de fonctionnement (Hors produits exceptionnels)	8 386	9 085	9 181	10 532
EPARGNE DE GESTION	1 834	2 320	1 988	2 061
Charges financières	424	373	260	357
Charges exceptionnelles	186	10	2	0
Produits exceptionnels	230	48	122	36
Travaux en régie	84	90	114	125
EPARGNE BRUTE	1 454	1 985	1 848	1 740
EPARGNE BRUTE avec travaux en régie	1 538	2 075	1 962	1 865
Capital remboursé	1 535	1 369	1 347	1 424
EPARGNE NETTE	-81	616	501	316
EPARGNE NETTE avec travaux en régie	3	706	615	441
Epargne de gestion par habitant	210,75	260.76	221.36	222.07

LES RATIOS D'EPARGNE



✓ **Commentaires :**

L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, hors recettes et dépenses exceptionnelles et hors intérêts de la dette.

L'épargne brute aussi appelée (Capacité d'Auto-Financement CAF) = l'épargne de gestion – les intérêts de la dette – les dépenses exceptionnelles + les recettes exceptionnelles.

L'épargne nette = l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette.

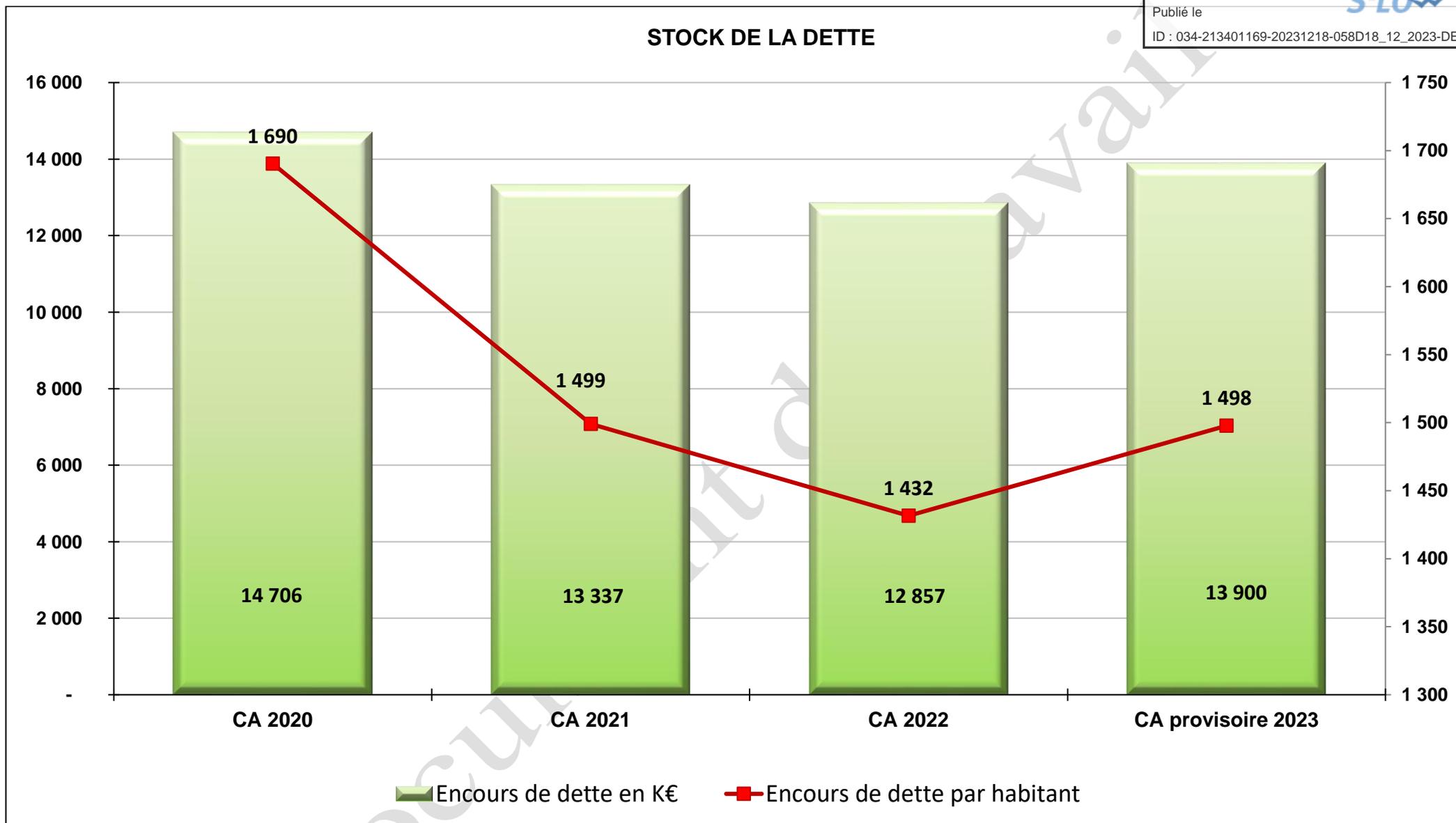
Du fait de notre bon résultat de fonctionnement depuis les 5 dernières années, nous avons retrouvé une bonne capacité d'investissement. Aussi pour mettre en œuvre notre programme d'investissement nous avons pu retrouver une crédibilité auprès de nos partenaires bancaires. En 2024 nous avons souscrit un emprunt pour la rénovation thermique de l'école d'un montant de 2,4M€ auprès de la Caisse des Dépôts. Pour l'année 2023 nous n'en avons mobilisés que 50% basés sur le rythme de réalisation des travaux.

Document de travail

IV. RATIOS DE DESENDETTEMENT



STOCK DE LA DETTE



✓ **Commentaires :**

L'encours de dette de notre commune s'établit à 13,9 M€, le taux moyen de nos emprunts est de 2.91

V. ETAT DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 034-213401169-20231218-058D18_12_2023-DE

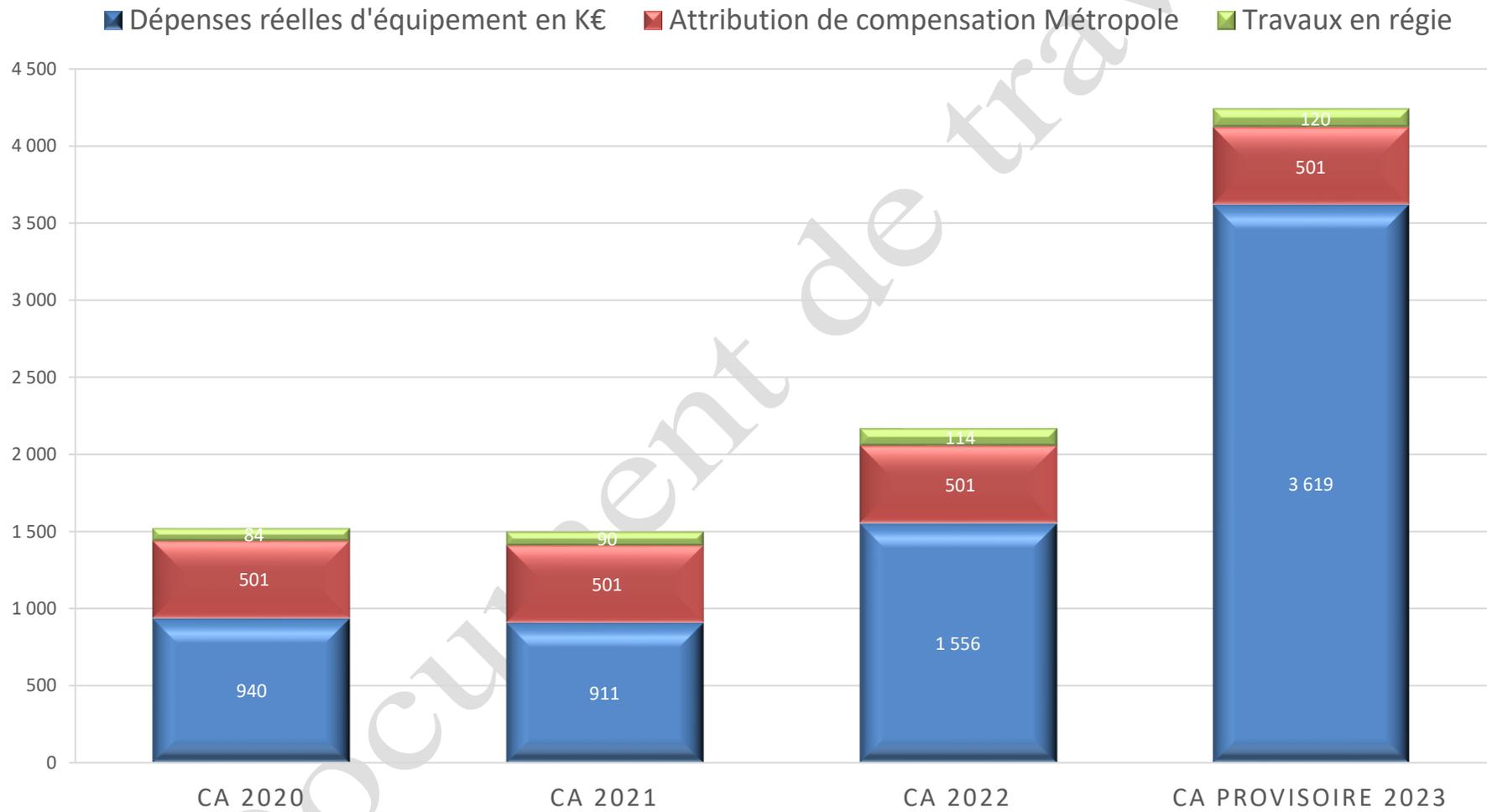
Organisme	K empruntés	K Remboursés cette année	INTERETS Remboursés cette année	CRD	Date de début	Date de fin
CAF	192 000,00 €	24 000,00 €	- €	24 000,00 €	01/03/17	01/03/24
DEXIA	125 000,00 €	9 447,90 €	578,22 €	17 113,19 €	01/09/10	01/07/25
DEXIA	325 000,00 €	24 564,50 €	1 503,38 €	44 494,83 €	01/07/10	01/07/25
DEXIA	1 803 141,44 €	150 618,06 €	11 943,45 €	324 646,21 €	01/01/11	01/11/25
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	76 947,94 €	16 369,16 €	254 411,62 €	24/02/12	25/11/26
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 500 000,00 €	112 102,33 €	27 664,42 €	501 299,53 €	31/05/12	01/05/27
CAF	126 000,00 €	12 600,00 €	- €	75 600,00 €	01/08/18	01/08/27
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	36 600,05 €	9 724,49 €	186 643,05 €	15/02/13	15/02/28
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	71 369,60 €	19 254,12 €	406 073,43 €	03/05/13	25/10/28
CREDIT AGRICOLE	480 000,00 €	34 960,43 €	9 038,25 €	197 946,85 €	25/04/13	31/10/28
DEXIA	535 000,00 €	25 877,03 €	- €	159 048,58 €	01/06/04	01/04/29
CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	34 588,92 €	7 073,56 €	210 219,78 €	20/12/13	25/04/29
CREDIT AGRICOLE	1 500 000,00 €	82 229,79 €	8 504,85 €	498 272,05 €	07/08/09	07/08/29
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	68 343,89 €	20 149,55 €	471 095,85 €	25/10/14	25/10/29
CAISSE D'EPARGNE	1 500 000,00 €	102 483,87 €	29 261,01 €	703 649,38 €	24/06/14	25/10/29
DEXIA	665 000,00 €	31 360,95 €	- €	221 921,11 €	01/03/09	01/01/30
CAISSE D'EPARGNE	1 500 000,00 €	79 707,53 €	9 673,77 €	631 598,74 €	13/04/10	25/04/30
CAISSE D'EPARGNE	440 000,00 €	20 000,00 €	6 553,78 €	140 000,00 €	25/01/09	25/06/30
CREDIT AGRICOLE	600 000,00 €	24 000,00 €	8 869,50 €	204 000,00 €	26/12/06	20/01/32
CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	19 123,53 €	3 560,47 €	203 512,93 €	07/04/18	05/06/33
CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	23 825,55 €	7 347,05 €	308 725,17 €	25/03/15	25/03/35
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	47 511,22 €	14 254,54 €	627 116,09 €	14/05/15	15/06/35
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	457 060,00 €	22 853,00 €	4 916,95 €	268 522,75 €	01/10/15	01/08/35
CAISSE D'EPARGNE	550 000,00 €	25 816,49 €	7 774,59 €	363 071,87 €	24/04/16	25/01/36
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	33 911,56 €	5 051,48 €	446 507,61 €	24/04/16	25/01/36
CREDIT AGRICOLE	350 000,00 €	16 158,48 €	5 278,00 €	243 624,21 €	15/09/16	14/12/36
CAISSE D'EPARGNE	350 000,00 €	16 279,28 €	4 796,84 €	242 266,97 €	24/03/17	25/12/36
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	500 000,00 €	22 954,18 €	6 358,50 €	378 124,24 €	01/07/18	01/08/38
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	500 000,00 €	22 469,65 €	7 741,09 €	386 583,06 €	01/10/18	01/08/38
CAISSE D'EPARGNE	300 000,00 €	13 372,08 €	4 967,56 €	232 798,83 €	24/11/18	25/08/38
SA ARKEA	1 000 000,00 €	50 000,00 €	11 761,88 €	925 000,00 €	25/05/22	25/05/42
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	33 660,64 €	18 927,40 €	817 538,45 €	06/10/17	01/12/42
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	34 703,26 €	19 513,66 €	842 861,12 €	01/12/17	25/12/42
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 400 000,00 €	- €	4 074,03 €	2 400 000,00 €	18/08/23	02/08/64
	26 198 201,44 €	1 404 441,71 €	312 485,55 €	13 958 287,50 €		

- **Commentaires :**

La collectivité a souscrit en 2023 un nouvel emprunt auprès de la caisse des dépôts pour les travaux de rénovation de l'école Joseph DELTEIL, cet emprunt a été mobilisé pour le moment à hauteur de seulement 50% en 2023. Malgré cela, depuis 2018, la collectivité a vu un désendettement de près de 4,4M€, passant de 18,2 à 13,8M€. En 2023 nous avons remboursé plus de 1,360 M€.

Document de travail

VI. DEPENSES INVESTISSEMENT 2020 – 2023



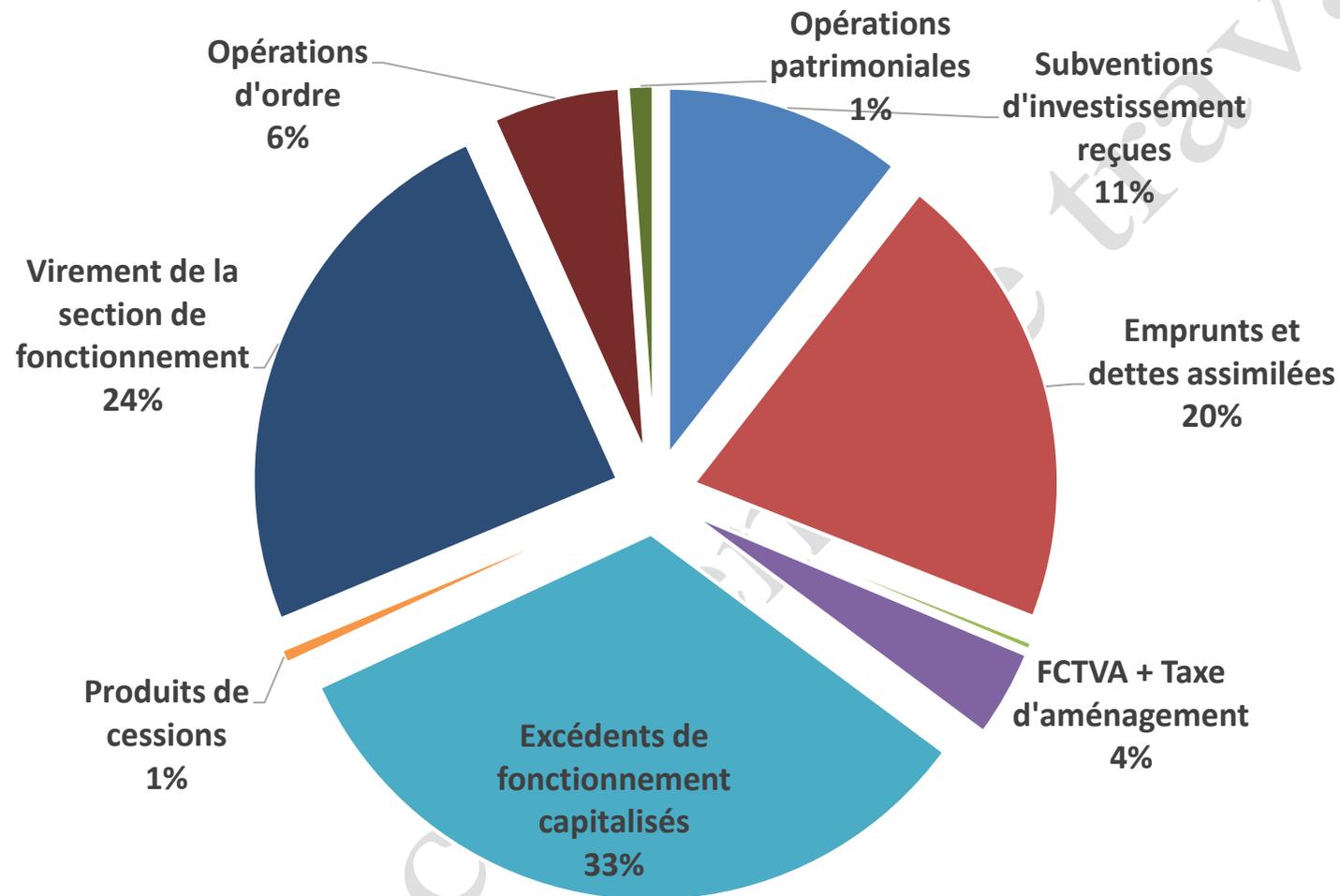
✓ **Commentaires :**

Avec une capacité d'investissement retrouvée notre commune relance son plan de développement pour l'amélioration des infrastructures dont nous avons la charge. En 2023 les travaux pour une rénovation thermique exemplaire de l'école Joseph Delteil ont débuté en juillet. Prévus sur une année scolaire ils devraient s'achever en août prochain. Bien sûr les Grabellois ont pu également constater l'avancement des travaux de la place Pablo NERUDA qui sera un lieu de vie et une oasis de verdure dès le 1^{er} trimestre 2024. Le tiers lieu alimentaire solidaire qui verra le jour sur cette place sera un vrai lieu de convivialité attendu des écoliers comme des habitants de la Valsière, mais aussi des salariés de la zone.

Les travaux en régie réalisés par les services techniques ont permis de créer les salles de classes temporaires (anciennes écoles, Picadou) et associative (Le Château) pour permettre le chantier de l'école.

Les attributions de compensation, que nous versons chaque année à la métropole, ont servi cette année à végétaliser la place Jean JAURES, avec la création de fosses de plantations et l'arrivée de nouvelles pergolas, la plantation de végétaux (bosquets, arbres, fleurs, ...) Cet aménagement offrira dès les chaleurs estivales de l'ombre et de la fraîcheur indispensables pour le village.

VII. Recettes d'investissements



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

I. FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses

✓ Les services municipaux

Le cœur battant de notre commune ce sont ses agents qui remplissent une mission de service public essentiel. Nous pouvons noter que leur nombre sur la collectivité, comme nationalement, n'augmente pas aussi vite que la population. En 2024, les dépenses de personnel seront en hausse. En effet le Glissement Vieillesse Technicité mais aussi le renforcement des équipes dû au besoin croissant de la population, expliquent en partie cet accroissement. De plus dès le 1^{er} janvier le point d'indice des fonctionnaires sera revalorisé ce qui entraîne bien sûr des hausses budgétaires dans le chapitre 012. Cette augmentation nécessaire, imposée par l'inflation et la perte du pouvoir d'achat des agents est aussi importante pour redonner de l'attrait aux métiers de la fonction publique. En 2024, afin de renforcer la politique de création et d'éveil à la musique, nous envisageons de rendre l'école de musique Francine NORLAND école municipale en partenariat étroit avec le Conseil d'Administration de l'école actuelle.

✓ Charges à caractère général

Pour 2024 les consommations courantes risquent d'être en hausse compte tenu de l'inflation persistante. Même si la hausse des coûts de l'énergie se ralentit en 2024, le prix de l'électricité, du gaz ou des carburants continue son ascension. Malgré les efforts de stabilisation des dépenses sur l'ensemble des services nous pouvons tout de même craindre des dépenses en progression notamment sur les fournitures de base

(papier, alimentation) mais aussi sur les contrats d'assurances (50% en comparaison avec 2023). Notre plan d'investissement comprend des projets pour faire chuter de manière durable les postes de dépenses fluides. Aussi nous allons investir dans une pompe à chaleur pour le bâtiment des services techniques qui nous évitera les consommations de propane, gaz hors de prix de nos jours. De même nous ferons jouer l'assurance décennale des entreprises qui sont intervenues sur la Maison commune pour que nos performances énergétiques retrouvent les niveaux que nous en attendons.

✓ **Charges de gestion courante**

Afin de soutenir le tissu associatif sportif et culturel, il est prévu de proposer un montant de subventions stable en comparaison de l'année 2023. Ces dotations devraient permettre de soutenir l'émergence de projets culturels et sportifs pour continuer à faire de notre commune un territoire sportif, d'art et de culture.

La subvention de fonctionnement du CCAS sera maintenue à 300 000€ pour compenser la fin du reversement des concessions du cimetière à celui-ci, lesquelles sont à nouveau perçues par la commune.

La subvention versée au Centre Socio Culturel Gutenberg sera conforme au montant prévu dans la convention pluriannuelle.

✓ **Les dépenses diverses**

Cette année, le montant de la pénalité due à la carence en logements sociaux devrait être fortement réduite suite aux subventions que nous avons versées pour la construction de logements sociaux lors de l'année 2022. Le montant exact devrait nous être transmis par les services de l'Etat durant le premier trimestre 2024.

✓ **Virement à la section d'investissement**

Dans le but d'appliquer les engagements qui ont été validés par les électeurs grabellois, nous souhaitons cette année faire les investissements nécessaires au bien vivre dans notre commune. Au regard des années précédentes, nous pouvons raisonnablement prévoir un virement à la section d'investissement d'environ 1,5M€.

2. Les recettes

✓ Les dotations de l'Etat

Nous ne nous faisons plus trop d'illusions, malgré des effets d'annonces sur l'augmentation de la Dotation de Fonctionnement aux collectivités. Notre commune ne devrait visiblement pas être mieux lotie que les dernières années. Aussi pour la dotation Générale de Fonctionnement nous tablons sur sa stabilisation malgré l'augmentation constante de la population dans notre commune comme sur l'ensemble de la métropole. Le montant devrait être de 410 000€ soit 45€/habitant. Les autres dotations qui sont versées par l'Etat représenteront environ 180 000€.

✓ Les autres financeurs

L'ensemble des prestations de la CAF devrait représenter près de 900 000€ pour cette nouvelle année au titre de la Convention Territoriale Globale. Au sujet de la municipalisation de l'école de musique, nous évaluons actuellement les recettes que nous pourrions obtenir de la DRAC ou le département.

✓ La fiscalité

Depuis notre élection nous tenons l'engagement de maintenir à 0% l'augmentation des taux communaux.

Au vu de l'augmentation des bases fiscales prévue dans la loi de finances de 3.8%, le rendement fiscal devrait donc être supérieur à 6.9 M€ cette année, en prenant également en compte la croissance démographique de notre commune et donc l'élargissement de l'assiette des contribuables assujettis à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties. L'ensemble des taxes perçues par la commune nous permet d'espérer le franchissement des 7 M€ en 2024.

✓ Les produits de services

Nous prévoyons une augmentation des produits de services pour cette nouvelle année. En effet, après une année 2023 où le contrat DSP du centre d'escalade a été revu à la hausse avec une part variable de 7.5% du chiffre d'affaires et le changement de gérance du restaurant de la place Jean Jaurès nous pouvons être optimistes sur ces entrées pour la commune. Dans le même temps, les recettes des prestations de services liées au service jeunesse devraient augmenter, la hausse des effectifs scolaires explique cette augmentation. Nos recettes verront aussi une augmentation avec l'arrivée dans le giron municipal de l'école de musique.

✓ Relations financières avec l'EPCI

Le transfert des compétences à Montpellier Méditerranée Métropole le 1^{er} janvier 2015 a conduit les communes à verser une attribution de compensation (AC).

Depuis 2019, cette attribution est partagée entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Cela correspond à la réalité des transferts effectués en 2015.

Notre commune versera en 2024 une A.C. de fonctionnement de 321 970€.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 034-213401169-20231218-058D18_12_2023-DE



Document de travail

II. INVESTISSEMENT 2024 - 2025

2024 sera une année forte d'investissements dans notre commune. Engagés dès 2023 certains chantiers se poursuivront en 2024 et en 2025.

1. Les dépenses

✓ **Poursuite de la rénovation thermique de l'école Joseph Delteil (3M€)**

Notre volonté de rénover thermiquement la totalité de l'école Delteil a pris forme en cette année 2023 par le début des travaux. Ils se poursuivront durant les trois premiers trimestres de 2024 pour que la rentrée de septembre puisse se faire dans les nouveaux aménagements.

✓ **Pablo Neruda nouvel écrin de verdure à la Valsière**

Engagement fort de notre programme, les travaux de la place Pablo Neruda ont débuté en septembre 2023. Cette place très importante pour le bien vivre ensemble sera la tête de proue du réaménagement global du cœur du quartier de la Valsière. La place sera livrée dès les premiers temps de 2024 avec le local où la Cantina pourra développer son activité de tiers lieu alimentaire solidaire, véritable lieu de vie et de convivialité très attendu dans le quartier.

✓ **Aménagement des Granges (théâtre de poche) et de la cour Charles Flottes**

Notre projet d'aménagement des Granges dans la cour Charles Flottes devrait débuter en 2024. Les études nous promettent un lieu de spectacle et de répétition qui sera fonctionnel et à la hauteur de l'attente des Grabelloises et des Grabellois d'avoir un véritable lieu culturel et une remise en état d'un lieu emblématique de notre commune. Cet équipement culturel sera le lieu de vie et de convivialité que les citoyen·nes attendent dans notre cœur de ville.

✓ **Investissement dans les installations sportives**

En 2024 le gros de nos investissements se fera autour du stade Serge OLTRA. Le club house, algéco vétuste, a été retiré en cette fin d'année 2023 et les services techniques le reconstruiront en dur dès le début de cette nouvelle année pour une livraison espérée en juin 2024. Dès cet été nous pourrons engager le renouvellement de la pelouse synthétique, pour une surface beaucoup plus écologique. A la fin des jeux olympiques et paralympiques notre stade municipal sera alors prêt à accueillir les futurs champions !

Des travaux sont à prévoir sur le site de l'Avy suite à la chute d'un arbre.

✓ **Etudes de faisabilité du centre culturel à la tuilerie de Massane.**

Après avoir été différée du fait de contraintes environnementales aujourd'hui levées, l'étude de faisabilité autour de la Maison de Joseph et Caroline Delteil a débuté en 2023 et les premières restitutions pourront être communiquées en 2024. Des travaux de mise en sécurité et de mesures conservatoires nous seront proposés pour une réalisation dans le courant 2024.

✓ **Réaménagement des locaux associatifs,**

Après l'année de travaux dans l'école Joseph Delteil et le gros travail de réaménagement des classes, le réaménagement des locaux associatifs pourra commencer. Des améliorations fonctionnelles seront alors possibles dans les Pléiades pour permettre à toutes les associations de trouver leur place et d'avoir des locaux adaptés à leurs activités.

✓ **Parc automobile de la collectivité**

Le parc auto de notre collectivité est vieillissant, nous souhaitons passer rapidement à des véhicules plus vertueux pour la planète et pour l'ergonomie des agents. Cela se fera toujours dans l'objectif de réduire au maximum les coûts de fonctionnement et d'entretien.

✓ **Travaux sur le site des services techniques**

L'occasion de créer un hangar fermé pour stocker l'ensemble des véhicules avec une couverture en panneaux photovoltaïques, financée en grande partie par la CESML, nous permet de faire les travaux d'amélioration sur la consommation énergétique en changeant le système de chauffage de ce site jusqu'à présent assuré au propane par une pompe à chaleur. Le bâtiment avec sa toiture photovoltaïque devrait permettre de couvrir la consommation du site communal du rond-point du Salinier.

✓ **Etude pour l'aménagement du poste de police**

Le désengagement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes oblige les communes à investir de plus en plus dans la protection des populations. Nous proposons de lancer une étude sur la réfection du poste de police municipale. En effet, actuellement les agents font un travail remarquable dans des locaux exigus et inadaptés à l'augmentation de la population comme de l'effectif.

✓ **Poursuite de l'installation de la vidéoprotection**

Comme annoncé dans notre programme, l'installation de la vidéoprotection se poursuivra pour qu'à la fin du mandat l'ensemble des entrées sorties de la commune soient couvertes. Rappelons que la vidéoprotection est utilisée uniquement par les forces de police ou de gendarmerie sur autorisation d'un juge, dans le cadre d'une enquête.

✓ **Politique foncière :**

Après l'achat du château et de son parc, qui sont devenus le lieu incontournable des festivités grabelloises, nous cherchons à acquérir le terrain les jouxtant pour sécuriser l'entrée et permettre un meilleur accueil des spectateurs. L'acquisition de cette parcelle permettra de créer également un lieu de stationnement toujours perméable mais mieux organisé pour les événements comme pour les covoitureurs.

Comme voté lors de l'année 2023 nous achetons et aménageons en 2024 la parcelle contigüe au cimetière neuf.

Enfin dans le but de développer notre politique agricole notamment dans la perspective de l'Association Foncière Agricole (AFA) nous prévoyons l'achat de parcelles agricoles dans la "plaine du Rieumassel".

Document de travail

2. Les recettes

Notre équipe souhaite maintenir et amplifier la culture de la recette dans l'ensemble des projets que nous mettons en œuvre. Ainsi, nous travaillons chaque jour à rechercher l'ensemble des guichets financeurs possibles pour que nos subventions, tous projets confondus, soit au minimum de 20%. Après 3 ans sans recourir à l'emprunt pour le financement de nos projets d'investissements, nous allons cette année contractualiser un prêt. Nous sommes d'ores et déjà en discussion avec nos partenaires bancaires habituels. Mais nous avons aussi ouvert la consultation avec d'autres établissements bancaires dans le but de trouver les meilleures conditions pour la collectivité.

Le financement de ces investissements sera partagé entre :

- Le virement 2023 de la section de fonctionnement supérieur à 1,5M€ ;
- L'excédent de la section de fonctionnement de 2024 d'environ 1,5M€ ;
- Un nouvel emprunt d'un montant d'environ 1,8M€ pour lequel nous rencontrerons prochainement nos partenaires bancaires ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- Les participations et les subventions. Pour l'ensemble de nos projets nous sommes en veille sur l'ensemble des guichets auxquels nous pouvons faire des demandes de subventions, c'est un des axes que nous travaillons prioritairement pour chacun de nos investissements.

III. Relations financières avec l'EPCI

En 2024 les investissements de la métropole pour la sécurisation des riverains du Rieumassel dans le cadre du PAPI II se poursuivront avec la reprise du réseau d'assainissement. En 2023 le pont des écoles rue de la Croix de Guillery a été élargi.

Sur ses fonds propres, la métropole réaménagera la rue de la Valsière avec élargissement des trottoirs en intégrant une piste cyclable, le tout incorporant une végétalisation partielle du parcours.

Par ailleurs, Grabels a été retenu pour la reprise et l'élargissement de la déchetterie et l'année 2024 devrait être l'année des études pré-opérationnelles pour la réalisation concrète de la recyclerie.

L'Attribution de Compensation (AC) d'investissement sera toujours d'un montant de 500 900€.